



COMPTE-RENDU de la

Réunion du Conseil Municipal de Houldizy qui s'est tenue
le lundi cinq Octobre deux mil vingt à dix-huit heures trente minutes
Salle Polyvalente Marcel Demoulin – pl de la République
sous la présidence de Monsieur Gérard CALVI, Maire.

- Convocation du 5 Octobre 2020

- Nombre de Conseillers en exercice : **11**

- Nombre de Conseillers présents : **10**

- M. Gérard CALVI – Maire
- M. Ludovic SINET – Premier Adjoint
- M. Pascal KABOUCHE – Deuxième Adjoint
- M. Pascal PESCE – Troisième Adjoint
- M. François PIERQUIN – Conseiller Municipal
- Mme Elina PABOIS – Conseillère Municipale
- Mme Marie-Louise DALMEN – Conseillère Municipale
- Mme Frédérine HANOTEL – Conseillère Municipale
- M. Yannick GILLET – Conseiller Municipal
- M. Yohann BLANCHEMANCHE – Conseiller Municipal
- Nombre de Conseillers absents excusés : **01**
- Mme Sabine DEMOULIN – Conseillère Municipale

L'ordre du jour appelait l'examen des questions suivantes :

1) – Approbation des comptes-rendus des 29 Juin et 10 Juillet 2020

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les comptes-rendus de ses réunions du 29 Juin et 10 Juillet 2020.

2) – Commissions Municipales – Synthèse des Travaux

Les 4 Commissions Municipales se sont réunies depuis leur création par le Conseil Municipal du 25 Mai 2020

- la Commission des Finances : les 15 et 23 Juin,

Afin d'examiner le Compte Administratif 2019 et le projet de Budget Primitif 2020 présentés au Conseil Municipal du 29 Juin.

- la Commission « Communication – Information » : le 20 juillet 2020 ainsi que le 18 Août 2020 et 28 Septembre 2020

- la Commission « Travaux – Urbanisme – Embellissement » : le 18 Août 2020, le 10 Septembre 2020 et le 06 Octobre 2020.

- la Commission « Affaires Scolaires – Péri-Scolaires – Culturelles – Animations » : le 24 Septembre 2020.

Ces premières réunions ont permis de faire le point sur l'existant : moyens – actions ... et d'engager la réflexion sur les propositions pouvant être étudiées.

Un compte-rendu de chacune de ces réunions a été réalisé et présenté au Conseil Municipal.

- La Municipalité s'est également réunie à plusieurs reprises pour assurer le suivi des affaires en cours : le 3 Juin, le 10 Juin, le 24 Juillet, le 3 Août et le 1^{er} Octobre.

Les Commissions Municipales se réuniront à nouveau afin de préciser les différents points évoqués.

3) – Groupement de commande avec Ardenne Métropole

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer avec Ardenne Métropole aux groupements de commandes suivants :

- Moyens de lutte contre l'incendie et défibrillateurs
- Fournitures, transport et livraison de sel de déneigement
- Fournitures de livres, de CD et DVD
- Fournitures de matériel ludique et pédagogique, fournitures scolaires
- Location, maintenance de photocopieurs
- Fourniture et acheminement d'électricité en tarification C5 (puissances inférieures à 36 kva)

4) – Représentations du Conseil Municipal

a) – Organismes extérieurs :

▪ Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole

→ M. Ludovic SINET – Délégué Communautaire

- Représentant au CAMPUS

au Collège La Fontaine

- Membre titulaire de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) – Membre suppléant : M. Gérard CALVI

▪ Syndicat Forestier des Onze Communes

→ Vice-Président : M. Pascal PESCE

Membre de la Commission Foncière et Délégué à l'Association Départementale des Onze Communes Forestières

▪ Fédération Départementale d'Energies des Ardennes

→ Délégué suppléant : M. Pascal PESCE

b) – Organismes internes

▪ CCID – Commission Communale des Impôts Directs

Présidée par M. Gérard CALVI – Maire

Membres titulaires : - M. Michel SINET

- M. Pascal PESCE

- M. Jean-Claude MOUS

- Mme Michèle JOSEPH

- Mme Dominique LACOMME

- M. Philippe PETT

Membres suppléants : - M. Georges DALMEN

- M. Ludovic SINET

- M. Pascal KABOUCHE

- M. François PIERQUIN

- Mme Marie-Louise DALMEN
- Mme Florence KABOUCHE

▪ CCAS – Centre Communal d’Action Sociale

Le Conseil d’Administration du CCAS de Houldizy, présidé de droit par M. Gérard CALVI – Maire – a été installé le 20 Juillet 2020 et a élu Mme Elina PABOIS – Vice-Présidente

5) – Rentrée Scolaire 2020-2021

Les réunions préparatrices se sont déroulées Salle Marcel Demoulin le Jeudi 27 Août, avec les élus des 3 communes, l’équipe enseignante, les agents communaux, le Député et le DDEN et le 28 Août : Elus et Agents Communaux de Houldizy.

L’école DU TRIO compte 88 enfants, 23 de Arreux, 33 de Damouzy et de 32 de Houldizy répartis entre les 4 classes situées :

à Arreux : - Classe 1 : PS et MS
- Classe 2 : GS et CP

à Damouzy : - Classe 3 : CE1 et CE2

à Houldizy : - Classe 4 : CM1 et CM2

Pour info – Prix du repas fourni par API : 3,28€

6) – Travaux de Sécurité Rue de Arreux et Aménagements des Rues de la Fusée et de la Forrière

Le pré- programme d’aménagement des rues de Arreux, de la Fusée et de la Forrière a été présenté en Commission Travaux le 10 septembre dernier.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité,

- approuve ce pré- programme
- autorise les demandes de subventions auprès de l’Etat (DETR et DSIL) de la Région du Département (Amendes de Police), de la Communauté d’Agglomération Ardenne Métropole (Fonds Communautaire) et autres organismes concernés.
- autorise le lancement de la consultation pour le choix d’un maître d’œuvre – (Délais : 27-11-2020)
- sollicite auprès du Département la prise en charge de la réfection du RD322 en traverse du village, après la réalisation des travaux d’aménagement.
- sollicite auprès :
 - de la Communauté d’Agglomération la réalisation et prise en charge du remplacement de la canalisation d’eau potable, de collecteur Eaux Pluviales, Rue de la Fusée
 - de la fédération Départementale d’Energies des Ardennes (FDEA) – la réalisation et prise en charge des différents réseaux et éclairage public.

La commission des travaux pour avis, le Conseil Municipal pour décision, se prononceront sur le programme définitif de travaux qui servira de base au cahier des charges de consultation des entreprises.

Ce chantier nécessitera une coordination importante et précise entre les différents organismes concernés : Département, Communauté d’Agglomération Ardenne Métropole, Commune, Fédération Départementale d’Energies des Ardennes, ...

7) – Budget Primitif 2020 – Décisions Modificatives

Compte-tenu des besoins nouveaux recensés depuis le vote du Budget Primitif 2020, le Conseil Municipal, à l’unanimité approuve les modifications budgétaires suivantes :

- Convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec l'Agence Technique Départementale (ATD08) :
 - Art 2031 – Frais d'études = + 5000 €
 - Art 2135 – Travaux = - 5 000 €

- Versement de la subvention d'équilibre au CCAS :
 - Art 657 362- CCAS = + 400 €
 - Art 6574 – Association = - 400 €

- Attribution de Compensation Ardenne Métropole=reversement par la commune de la participation en investissement eaux pluviales de 690 € - (Art 13246)

8) - Subvention – Attribution

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer à la Coopérative Scolaire de l'école DU TRIO une subvention de 266 €, correspondant à des achats de fournitures scolaires.

9) – Communauté d'Agglomération « Ardenne Métropole » - Statuts – Modification

Dans le cadre du programme local de l'habitat – plan de déplacements urbains, le Conseil Communautaire a décidé, les 04 Février et 25 Mai 2020, de prendre la compétence « Réalisation et Entretien des Réseaux d'Itinéraires Cyclables d'Intérêt Communautaire » - Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce transfert de compétences.

10) – Autres questions

a) – Chemins communaux – Entretien- Coupes de bois

Afin de défricher certaines bordures de chemins communaux il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la vente aux habitants du village de coupes de bois.

La Commission Travaux définira les conditions de réalisation de ces coupes de bois : nombre, chemins concernés, valeur, information des habitants, attribution des coupes, ...

Ces éléments seront soumis au Conseil Municipal pour décision.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition qui pourrait être mise en œuvre à l'Automne 2021.

b) – Urbanisme

Le Conseil Municipal prend connaissance des différents documents d'urbanisme instruit depuis le début de l'année 2020 :

- 4 Permis de Construire (PC)
- 12 Certificats d'Urbanisme (CU)
- 10 déclarations préalables de travaux

c) – Elections Sénatoriales

Le dimanche 27 septembre ont été élus Sénateurs des Ardennes :

- M. Marc LAMENIE
- Mme Else JOSEPH

d) – Houldizy MAG n°13

Le Conseil Municipal prend connaissance de la maquette du n°13 du Magazine d'informations de Houldizy qui sera diffusé courant Octobre.

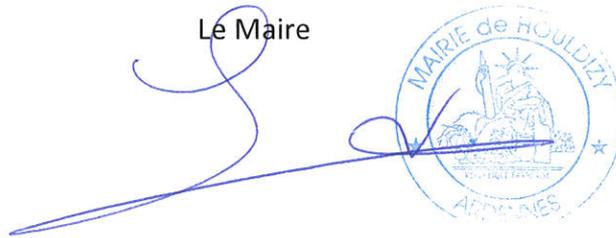
e) – Sécheresse 2020 – Dégâts :

La commune est saisie par un particulier d'une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse 2020.

Un dossier sera constitué en ce sens début 2021 et transmis aux services concernés de l'Etat.

Plus aucune question n'étant posée la séance est levée à 21h00.

Le Maire



Gérard CALVI

